



Les Directeurs des Centres EGD ont perdu leurs portefeuilles!

les Représentants CGT dans les instances nationales (CND, CNHSCT, CSC des CMP), ont contraint les Directions à reporter leur projet concernant la deuxième phase de la mise en place des portefeuilles.

1ère étape: mise place des portefeuilles, c'est-à-dire, séparation des activités élec, gaz, clientèle ainsi que celles qu'on nomme les fonctions logistiques supports (RH, informatiques, etc....) en les regroupant à un niveau Inter Centres EGD.

2ème étape: transfert du pouvoir hiérarchique des Directeurs des Centres à la tête des portefeuilles.

C'est cette phase qui n'est pas possible pour l'instant, comme n'ont eu cesse de le rappeler les Représentants CGT du Personnel depuis plusieurs mois, malgré l'affirmation du contraire par les Directions. Au moins, les choses sont claires: l'Employeur reste le Directeur de Centre. Pour Loire, que l'on dépende du P1, du P2, du P3 ou d'un autre, l'Employeur reste Monsieur Patrice FAVERGE. Il en demeure de même pour les Salariés des Centres de Lyon, Vienne, Valence et Pays Ain Beaujolais qui continuent respectivement à dépendre des Directeurs de chacun de ces Centres EGD.

Concrètement, qu'est-ce que cela change?

- Il ne peut y avoir transfert hiérarchique des Salariés d'un Centre vers un Chef de portefeuille (il n'y a toujours pas de reconnaissance juridique du Sillon Rhodanien), puisqu'il n'y a pas de Directeur ou de Chef du Sillon.

- Les Habilitations pour les Electriciens et les Reconnaissances Locales de Compétences pour les Gaziers, ne sont valables que sur les territoires des Centres dont leurs détenteurs sont employés (sauf dérogation).

- Les changements sur les organigrammes, avec les mentions d'appartenance à telle ou telle entité en dehors du Centre d'origine sont non conformes et donc illégales.

- Les organismes statutaires restent en l'état (CS, CMP, SCMP, CHSCT, CLC des CHSCT).

Même si la stratégie des Directions reste inchangée sur le fond, elles sont dans l'obligation de temporiser en différant la mise en place de leurs projets: initialement, le transfert hiérarchique vers les Chefs de portefeuille devait s'effectuer au 1er janvier 2007. Cette posture conforte la CGT dans sa démarche d'obliger les Directions à temporiser dans cette période d'incertitude. Le temps gagné doit être mis à profit afin de créer un rapport de force encore plus important et d'imposer des choix plus efficaces sur l'organisation de la Distribution.

Que l'on soit Agent TST, Technicien de Métrologie, Opérateur au CAD ou Agent PI, Electricien ou Gazier, Ouvrier, Employé ou Contremaître, nous avons tous des revendications à satisfaire.

Portons-les collectivement! C'est la seule manière de garantir la défense du Service Public, dans une vision autre que celle des Directions.

RAPPEL: le 19 mars 2007, soutenons nos collègues de ST-ETIENNE, VALENCE et CHAMBERY.

Pour Loire rassemblement à 8h45 rue Lamartine devant le centre EGD.